

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 décembre 2020



L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïtée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Emmanuelle ROMANE, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

**EXCUSES :**

- Jérôme CAZENAVE : procuration à Laurent BERGEROU
- Adèle DUPÉ : procuration à Maïtée BALZANO
- David BARADAT : procuration à Jean BERLANGA
- Sophia MORAIS : procuration à Patrick CICCIA
- Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ: procuration à Marion JUNGAS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Maïtée BALZANO

Nombre de conseillers : 15      Présents : 10      Nombre de suffrages exprimés : 15

### Objet 2 : Approbation du report d'investissement

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 sur l'amélioration de la décentralisation permet aux conseils municipaux, avant le vote du budget, d'ouvrir des crédits sur la section d'investissement de l'année suivante jusqu'à concurrence du quart des crédits ouverts l'exercice précédent en investissement, non compris le remboursement de la dette.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OUVRE** des crédits à la section d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts l'exercice précédent hors le remboursement de la dette.

CHAPITRE	SOMMES INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2020	SOMMES A REPORTER EN 2021 25 %
21	383 274,00 €	95 818.50 €
23	801 430,00 €	200 357,50 €

- **AUTORISE** le Maire à mandater des dépenses d'investissement 2021 à hauteur de ce quart.

Ainsi délibéré à Lée, le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
Didier RIVIERE